

Image not found or type unknown



Droit des successions : le legs résiduel

Actualité législative publié le 11/09/2024, vu 262 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit des successions : le legs résiduel

Le legs résiduel est un mécanisme successoral permettant à une personne (le testateur) de léguer une partie de son patrimoine à un bénéficiaire (le premier légataire), avec l'instruction que ce qui restera de ce legs après le décès du premier légataire soit transmis à un second bénéficiaire (le légataire résiduel).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/le-legs-residuel/>